

Messieurs William Rubens et Emeric Brillot

Société Elsevier

Messieurs,

Je vous confirme un accord de principe pour le renouvellement d'une licence nationale avec votre société.

Ce projet d'accord comprend les points énumérés ci-dessous ; d'autres éléments repris de l'accord précédent ne sont pas indiqués explicitement mais font bien partie du projet de nouvel accord.

1. Durée de l'accord

Un accord de 4 ans de 2019 à 2022, effectif au 1^{er} janvier 2019.

2. Contenus

- Freedom complete collection (Lancet inclus) – contenu accessible à tous les établissements de la licence nationale
- Bibliothèque Médicale Française (sur la base du chiffre d'affaire des abonnés 2018) – contenu accessible à tous les établissements de la licence nationale
- Cell Press - contenus accessibles aux seuls abonnés à des titres du groupe Cell Press

3. Périmètre

Le périmètre de l'accord est une licence nationale de même nature que l'accord précédent, néanmoins des ajustements marginaux à la baisse ou la hausse peuvent subvenir d'ici la formalisation du marché. Couperin ne garantit pas à ce stade l'adhésion à la licence nationale de tous les établissements, en particulier les établissements privés et ceux ne relevant pas du périmètre de l'ESRI.

L'entrée de nouveaux membres tout au long du contrat sera possible dans les mêmes conditions que pour le précédent contrat. La période de référence du chiffre d'affaire pour les nouveaux établissements avec une dépense Elsevier sur des contenus faisant l'objet de l'accord sera l'année 2018.

4. Evolution tarifaire

L'évolution tarifaire s'applique à tous les contenus.

Année	2019	2020	2021	2022	Evolution au terme de l'accord
Evolution tarifaire	-5%	-4%	-3%	-2%	-13,305%

5. Volet Gold Open Access

5.1. Remise sur le tarif public des APC

Remise sur le tarif public des APC des revues hybrides et full open access à l'exception des titres suivants : Lancet, titres des revues Cell Press et un ensemble de titres de revues de sociétés savantes n'acceptant pas l'intégration de leur portefeuille dans l'accord.

Remise de 25% sur le prix public des APC.

L'accord s'appliquera de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2019.

5.2. Evolution du tarif des APC pendant l'accord

Mise en place d'une clause compensatoire en cas d'augmentation du tarif public des APC.

Le mécanisme mis en place repose sur un dispositif avec un seuil de déclenchement quand l'augmentation annuelle moyenne des APC est supérieure à 3,5%. En cas d'augmentation supérieure, la part supérieure à 3,5% entraîne la hausse de la remise selon le calcul suivant :

$D_{n+1} = D_n + (A_n - 3,5\%)$, où A est le pourcentage d'augmentation moyenne annuelle et D est le taux de remise annuel, n est l'année concernée.

5.3. Gestion des APC

Mise en place d'un tableau de bord par établissement et d'un tableau de bord national pour suivre les demandes de financement des publications. Dans chaque établissement un référent devra valider les auteurs qui soumissionnent pour une publication en OA.

Le dispositif doit permettre d'identifier les publications concernées et de piloter la dépense en temps réel. Les données seront rendues publiques conformément à l'engagement de la France dans le cadre de l'*Open Government Partnership*.

5.4. Modification des clauses d'encadrement de l'évolution des contenus

Le précédent contrat prévoyait plusieurs clauses pour garantir que les contenus souscrits seraient quantitativement et qualitativement stables ou en légère progression pendant toute la durée de son application. Les pénalités associées à ce type de clause n'ont pas été déclenchées au cours des cinq dernières années, Elsevier ayant assuré une progression des contenus et une stabilité du périmètre de la *Freedom complete collection*.

Ces dispositifs sont conservés et adaptés :

- **Titres phares**

Elargissement de la liste des titres phares de 628 à 1000 titres.

- **Croissance des contenus souscrits**

La clause de croissance des contenus ne s'applique plus à l'ensemble des titres de la *Freedom complete collection* mais à la liste des titres phares et est fixée à 0% par an, soit la garantie du maintien en l'état de la production scientifique annuelle en volume d'articles scientifiques publiés.

6. Volet Green OA

6.1. Métadonnées

Les métadonnées sont fournies par des API et seront largement réutilisables. Le cadre d'application proposé sera soit le cadre standard Elsevier consultable à cette adresse : <https://dev.elsevier.com/policy.html>, soit le cadre contractuel négocié pour le JISC. Ce point fera l'objet d'un approfondissement commun, l'objectif étant de permettre un bon référencement de la production scientifique française dans les outils utilisés par les institutions de l'ESR.

6.2. Accès au manuscrit auteur accepté (MAA)

Mise en place un système d'accès au MAA en *streaming* sur une plateforme Elsevier à partir d'un lien hypertexte pointant vers un fichier PDF en accès ouvert, qui sera intégré aux métadonnées de l'article visibles dans HAL.

Pratiquement, à partir d'une notice de signalement d'un article dans HAL, un utilisateur pourra accéder au texte intégral de la version éditeur si son institution est abonnée (reconnaissance IP) ou à la version MAA si son institution n'est pas abonnée ou si il n'est pas reconnu automatiquement par le système.

Ce dispositif est optionnel, son activation relève du choix de chaque institution. Ce dispositif est un pilote expérimental tout au long du présent accord.

6.3. Durée de barrière mobile pour l'accès aux MAA sur le site Elsevier

La durée de barrière mobile est de 12 mois pour la version MAA. La date de référence sera la date de publication en ligne et non pas la date de publication papier ou indiquée sur l'article en ligne. Les auteurs peuvent toujours déposer en auto-archivage la version finale de leur manuscrit acceptée pour publication, dans les archives ouvertes en application et dans le respect de la loi pour une République numérique.

6.4. Licence appliquée au MAA sur le site d'Elsevier

Les fonctionnalités proposées sur le site d'Elsevier permettent notamment la lecture, le copier-coller, l'impression et le téléchargement du fichier.

La licence d'usage appliquée est une licence Elsevier, elle diffère de la licence CC-BY-NC-ND sur la possibilité de redistribution ainsi que sur la réutilisation d'extraits dans d'autres publications. Le droit de citation s'applique pleinement.

Différences entre les licences Elsevier et CC :

User license	Read, print and download	Redistribute or republish the article (e.g. display in a repository)	Translate the article	Download for text and data mining purposes	Reuse portions or extracts from the article in other works	Sell or re-use for commercial purposes
CC BY 4.0	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
CC BY-NC-ND 4.0	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	No
			For private use only and not for distribution			
Elsevier user license	Yes	No	Yes	Yes	No	No

6.5. Versement des MAA dans HAL

Fourniture pour la mise en ligne des articles version MAA des auteurs de correspondance des institutions de l'ESR français dans HAL et dans les autres archives institutionnelles des établissements français.

Les fichiers seront fournis en format PDF et intégrés à une *dark archive* et pourront être ouverts publiquement et exposés 24 mois après la date de publication. Les fichiers pourront aussi être utilisés dans d'autres archives ouvertes de l'ESR français.

Les modalités techniques de transmission et le rythme de livraison seront discutés entres les équipes techniques d'Elsevier et du CCSD.

6.6. Licence appliquée aux articles version MAA versés dans HAL

La licence appliquée aux fichiers est une licence CC-BY-NC avec l'adjonction de précisions pour définir ce qu'est un usage commercial. Un travail commun sera réalisé sur la façon d'intégrer l'information relative aux précisions juridiques.

6.7. Identification précise des articles en version MAA

La nature explicite du document sera indiquée sur la page de garde : manuscrit auteur accepté et références précises de l'article publié ainsi qu'un lien vers l'article publié.

La version transmise et utilisée sera sans indication des numéros de ligne, de surlignage ou toute autre inscription laissant penser qu'il s'agit d'un document dont le processus de validation n'est pas achevé.

6.8. Visibilité des articles MAA sur la plateforme Elsevier et dans HAL par les moteurs de recherche.

L'indexation des métadonnées et des articles accessibles en version MAA est autorisée quelle que soit la plateforme d'hébergement.

6.9. Facilitation des opérations de TDM sur les contenus souscrits, versement de contenus dans ISTE

Afin de faciliter les opérations de TDM dans l'infrastructure dédiée de l'ESR français, les données de la Freedom complete collection concernant la période 2002-2012 seront versées dans ISTE avec la même licence que celle appliquée aux autres contenus Elsevier acquis précédemment. Un plan de versement des données de la Freedom complete collection dans ISTE est prévu tout au long de l'exécution du marché avec le calendrier suivant :

Période	2002-2006	2007-2008	2009-2010	2011-2012
Date de versement	Après la notification du marché	janvier 2020	janvier 2021	janvier 2022

En accordant cette extension de périmètre à ISTE, Elsevier s'inscrit dans le mouvement actuel qui va prochainement autoriser le TDM dans les pays de l'Union européenne.

7. Maintien des acquis du précédent contrat

Les acquis du précédent contrat sont maintenus et seront inclus au protocole d'accord.

8. Communication et confidentialité

A défaut de confidentialité, clause contraire à la politique de transparence engagée par le gouvernement français et que nous ne pouvons de toute façon pas assurer. Elsevier et Couperin assureront une communication officielle coordonnée concernant les contenus de l'accord.

Ce projet d'accord ouvre la voie – sous la condition de consolider préalablement l'engagement des établissements sur cette base – vers la signature par Couperin, l'ABES et Elsevier d'un protocole d'accord. L'accord sera rendu public au plus près de la signature du protocole, qui sera suivie de la rédaction du marché public concrétisant juridiquement la licence nationale 2019-2022.

Paris, le 11 avril 2019,

Lise DUMASY

Présidente du consortium

